

## Carnet RH : Le coach salarié du dirigeant d'une entreprise prend l'ascendant sur lui. Est-ce un motif de licenciement ?

03-10-2015

avec

- Dans une entreprise de prestation pour l'environnement, une jeune femme – par ailleurs médecin au CHU voisin – exerce en qualité de prestataire de service une activité de coaching du président.

-

Elle est ensuite recrutée en CDI à temps partiel.

-

L'ego de la salariée et l'ascendant qu'elle exerce sur le président sont tels qu'elle en vient à manquer de correction à son égard et à se substituer fréquemment à lui dans le processus de décision.

-

L'ambiance au sein de l'entreprise se détériore au point que, dans un sursaut d'autorité, le président prend la décision de licencier la salariée pour faute grave.

-

Dans l'escalade contentieuse qui s'ensuit, la Cour de cassation estime que l'inversion du lien de subordination, un des éléments constitutifs du contrat de travail, rendait impossible la poursuite de celui-ci.

-

Elle justifie donc le licenciement.

(Cass. soc. 08/07/15)